

## Concentration de la fiscalité énergétique



Mission de la douane-droits indirects communiqué

# TICFE **Ask for Task Force**

Le 19 mai dernier, alertés par les collègues du bureau de Lyon Energies et après l'organisation de réunions syndicales sur site, SOLIDAIRES Douanes adressait un courrier à la direction générale pour lui faire part de l'immense tension subie par ce service dans l'organisation du travail.

Institué au niveau interrégional en 2014, ce service était déjà très largement sous-doté en effectifs, compte tenu de l'ampleur de ses missions (principales recettes de la douane, importance des dépenses fiscales, dispositifs réglementaires complexes) et du périmètre territorial de sa compétence.

La tension au travail est devenue insoutenable avec l'entrée en vigueur de la TICFE. Cette taxe, qui modifie profondément la fiscalité sur l'électricité, en multipliant son produit par 100, n'a donné lieu à aucune création d'emploi supplémentaire, pour un montant estimé a minima à 8 milliards

## Des moyens dérisoires pour la TICFE (à l'image de toute la Douane OPCO)

La dotation sur ce dossier particulier au bureau de Lyon est donc toujours de... 0,7 ETPT! Alors même que le cadre juridique de mise en place de cette nouvelle taxe s'est avéré particulièrement instable: volume le exponentiel des dossiers de remboursements et l'explosion du nombre potentiel de cas dérogatoires a entraîné une surcharge énorme de travail.

Loin du 0,7 emploi accordé par l'administration, ce sont 8 agents qui ont dû être investis sur la TICFE... Et donc qui ne sont plus en capacité d'effectuer leurs tâches normales, et notamment leur travail de gestion et de contrôle des autres fiscalités de l'énergie (TICPE, TICGN...)...

Toujours réactive, la directrice interrégionale de Lyon n'est pas restée inactive face aux interpellations syndicales.

Mais de quels moyens disposait-elle?

Alors qu'en OPCO les suppressions d'emplois se comptent par centaines chaque année depuis plus de quinze ans? Alors que les recrutements sont quasiment au point mort? Alors qu'un large contingent de Paris-Spé OPCO AG est déjà réquisitionné pour gérer les quelques mois de sursis des RR, puisque la direction générale, en gestionnaire avisée qu'elle est, n'a rien trouvé de plus intelligent que de procéder à la concentration du réseau comptable dans le même temps...

## Un problème dans un service ? Dépouillez-en un autre !

Face à cette absence de moyens humains, Mme Cornet, jamais à court de bonnes idées, a créé une « task force » spécialement dédiée à la gestion de la TICFE pour un semestre (et plus si affinités).

Derrière ce terme flamboyant, la réalité est moins glorieuse : plutôt que d'affecter 6 agents (besoins évalués par les agents de Lyon) de façon pérenne, la DI y affecte bien 6 collègues temporairement, dont 4 « désignés volontaires »!

Dont deux d'entre eux n'ont jamais participé à la chaîne de traitement de la TICFE! Mais qui ont le malheur de travailler dans des services jugés « non prioritaires », la CROC CO et le

#### Une vision d'avenir : la Uber douane

Puisque cette situation de surcharge n'est pas limitée à Lyon, mais à l'ensemble des pôles énergies du territoire national, que tous les collègues des services jugés non prioritaires se préparent!

Leur DI pourra, sur son seul bon vouloir, décider de les affecter où bon lui semble, là où les besoins du moment, non traités efficacement par des emplois pérennes, se font sentir. Bienvenue dans la Uber-administration...

Parce qu'évidemment, ce problème n'est pas limité à Lyon.

Décidé à la hussarde, au cœur du PSD, sans qu'aucun groupe de travail ni comité technique n'ait eu le droit d'en débattre, le principe de concentration de la fiscalité énergétique doit surtout sa création à la volonté de ... supprimer des emplois et des implantations douanières.

## Tous les pôles énergie sont impactés

Aujourd'hui, la tension qui agite Lyon touche tous les autres services énergie... Quelques exemples :

À **Toulouse** (où la concentration n'est « que » régionale), c'est une centaine de dossiers de TICFE qui sont en souffrance. Les demandes répétées d'intervention et de dotation en moyens suffisants formulées auprès de la hiérarchie sont restées sans réponse.

Alors même que, déjà sous-doté avec seulement 6 ETPT, le service doit tourner dans les faits avec seulement 3,3 emplois! À Port-de-Bouc (concentration régionale là aussi), c'est 1,6 ETPT qui a été affecté à cette mission, pour 150 dossiers actuellement en souffrance.

S'agissant du nombre de dossiers de TICFE, même enseigne en Île-de-France. À Gennevilliers, le nombre de dossiers est passé de 46 en 2016 à 288 en 2017 et 600 en attente de réception. Pour Trappes et Rungis, on en compte respectivement 700 et 1000!

## Des moyens suffisants pour remplir nos missions!

Cette situation est intenable. L'administration doit arrêter sa sous-dotation de la douane OPCO, créer des emplois pérennes dans ces services et ne surtout pas se contenter de solutions de bricolage comme à Lyon où, pour parer au plus urgent, on déshabille d'autres services.

On attend autre chose de nos managers, c'est même justement leur métier d'organiser correctement leurs services pour qu'ils soient en capacité de remplir leur mission de service public de la manière la plus efficace possible. Dans cette optique, ils sont aujourd'hui très clairement défaillants.

Il est urgent que ces services centralisés, nés de la volonté de l'administration, puissent sereinement fonctionner. Qu'une large étude d'impact soit enfin effectuée sur les fonctions réalisées par ces services et les réels besoins en personnel.

Et que les solutions à la petite semaine qui fragilisent l'ensemble de la douane, comme celle sortie du chapeau de  $M^{me}$  Cornet ne soient réduites qu'à une mauvaise blague.

SOLIDAIRES Douanes réfute très fortement l'idée selon laquelle il y aurait des services « non prioritaires ». La Douane a besoin de personnel formé et pérenne pour toutes ses missions.

#### Pour conclure...

SOLIDAIRES Douanes demande donc solennellement que des réponses concrètes soient apportées à nos saisines, précises et étayées, que ce soit nationalement ou localement., afin que le deuxième semestre 2017 soit enfin le début d'une période de travail normale, juste normale, pour les services en charge de la fiscalité douanière.

Il est inadmissible que face à des enjeux de cette importance la DG se réfugie une fois de plus dans le silence!

Paris, le 29 juin 2017

